

Données
Certifiées  Cti

Cti
Commission
des titres d'ingénieur

ECOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE PARIS

CRÉTEIL

DONNÉES CERTIFIÉES CTI
CAMPAGNE 2017



DONNÉES PUBLIÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR [CTI] EN CONFORMITÉ AVEC LES STANDARDS DE L'ESPACE EUROPÉEN

La CTI et les écoles d'ingénieurs qu'elle accrédite se conforment aux standards européens, élaborés par l'association européenne ENQA et adoptés par les ministres de l'enseignement supérieur de l'espace européen (Bergen, 2005 ; Erevan, 2015). Parmi ces standards, il y a l'exigence - pour les écoles et établissements - de rendre publiques des informations sincères sur leur offre de formation.

Dans cette perspective, il est demandé à chaque directeur d'école d'ingénieurs de remplir, une fois par an et pour la 5ème année consécutive, le tableau de données accessible [via ce portail](#) en vue de sa publication sur le site Internet de l'école et de sa transmission à la CTI qui le publie également [sur son site](#).

C'est dans cette logique de transparence, que la CTI mène actuellement une réflexion sur l'accessibilité simplifiée à ces données publiques, dans une philosophie d'[open data](#).

Si vous devez déposer un dossier d'accréditation auprès de la CTI prochainement, nous vous remercions d'ajouter votre fiche de données en format PDF à votre dossier, ainsi que toutes celles des années précédentes, depuis la mise en place de la procédure.

L'aide au remplissage du formulaire est accessible uniquement en ligne dans l'espace directeur ou dans les extractions au format excel (attention, l'aide n'est pas visible dans les extractions PDF).

Cette année, la date limite pour actualiser les informations est le 25/06/2017.

Néanmoins, les écoles de la campagne d'accréditation en cours doivent transmettre dès que possible leur fiche pour la joindre à leur dossier.

Dans l'ensemble de cette fiche, on ne traite que des apprenants inscrits en études d'ingénieur. Seules les cases faisant explicitement référence à d'autres diplômes dérogent à cette règle.

Ces données ayant aussi pour intérêt d'être consolidées afin d'obtenir des chiffres réels sur les ingénieurs et élèves ingénieurs des écoles d'ingénieur françaises, la saisie des items 1.17 & l'ensemble des items du chapitre II.1 sont obligatoires à la validation du formulaire.

Nous attirons votre attention sur le bloc de saisie « particularités » en fin de formulaire, qui permet de mentionner des éléments caractéristiques n'ayant pu trouver leur place dans le corps du formulaire.

Les informations dont la CTI dispose d'ores et déjà sont pré-remplies dans la fiche d'information. Les informations publiées au journal officiel ne sont pas modifiables (nom légal de l'école, intitulés des formations, durée et période de l'habilitation).

Nous vous rappelons que ces données engagent la responsabilité du Directeur/de la Directrice et attirons votre attention sur l'importance de leur exactitude.

Pour nous signaler d'éventuelles erreurs (même en dehors de la période de saisie), et pour toute information complémentaire, merci de contacter le pôle Qualité et Communication à l'adresse suivante : julie.nolland@cti-commission.fr ou par téléphone au 0033 1 73 04 34 31)

ANNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS CETTE FICHE

- Mesures sur les diplômés : promotion diplômée dans l'année universitaire **2015-2016**
- Mesures sur les « entrants » : rentrée de septembre de l'année universitaire **2016-2017**
- Mesures sur les inscrits : effectif au 1er janvier de l'année **2017**
- Mesures sur les données administratives (financières, personnels ...) : année civile **2016** ou année universitaire **2015-2016**

I. ÉCOLE QUI DÉLIVRE LE(S) DIPLÔME(S) D'INGÉNIEUR

I.1	Nom légal de l'école	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris
I.2	Nom de marque	
I.3	Nom / Sigle / Appellation	ESITC Paris
I.4	Date de création de l'école actuelle	03/06/1997
I.5	Nom(s) et date(s) de création(s) de(s) école(s) dont est issue l'école actuelle	Ecole Supérieure des Travaux de la Construction créée le 11/05/1992 Ecole Supérieure des Travaux Publics de Cachan créée le 09/08/1993
I.6	Statut juridique	
I.7	Adresse 1	28 avenue du Président Wilson
I.8	Adresse 2	
I.9	Code postal	94230
I.10	Nom du directeur	Monsieur Olivier AUCOUTURIER
I.11	Ville	CACHAN
I.12	Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements sur l'école	01 49 08 07 90
I.13	Adresse de messagerie pour demander des renseignements sur l'école	secretariat@esitc-cachan.fr
I.14	Site internet de l'école	http://www.esitc-cachan.fr
I.15	Ministère(s) de tutelle(s)	Label EESPIG
I.16	École publique ou privée	Privé

I.17	Nombre total d'apprenants pour obtenir un diplôme de niveau bac+5 ou plus	Formation d'Ingénieur				Formations d'établissement (Mastères spécialisés ...)
		Sous statut étudiant	Sous statut apprenti	Stagiaire de formation continue	Masters	
	Hommes	221	31			
	Femmes	44	15			
	Total	265	46			

I.18	Nombre d'"équivalents service" dans le suivi des activités de formation par des enseignants sans mission de recherche dont l'employeur principal est l'école ou l'établissement et dont l'activité principale se trouve dans l'école. Dans ce calcul, on ne comptabilise pas les activités des enseignants qui interviennent pour moins de 96h.	16,9
------	---	-------------

I.19	Nombre d'"équivalent service" dans le suivi des activités de formation par des enseignants chercheurs ayant une mission d'enseignement et de recherche dont l'employeur principal est l'école ou l'établissement et dont l'activité principale se trouve dans l'école. Dans ce calcul, on ne comptabilise pas les activités des enseignants chercheurs qui interviennent pour moins de 64h par an.	0,9
I.20	Nombre total d'intervenants extérieurs permanents dans la structure venant du monde économique (hors recherche) qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école.	16
I.21	Nombre total d'intervenants extérieurs travaillant dans un organisme de recherche (non comptés en I.20) qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école.	
I.22	Nombre d'HDR	1
I.23	Nombre de titulaires d'un doctorat	7
I.24	Nombre total de personnels administratifs et techniques dont l'activité principale est liée à l'activité pédagogique de l'école (hors fonctions support).	7
I.25	Nombre total de personnels en situation de handicap (toutes catégories confondues) dans l'école.	
I.26	Budget de fonctionnement consolidé de l'école hors recherche et hors investissements (euros).	2569055

Si l'école n'a pas la personnalité morale : établissement qui a la personnalité morale

I.27	Nom Etablissement
I.28	Statut juridique
I.29	Adresse 1
I.30	Adresse 2
I.31	Code postal

II. INFORMATIONS DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR ACCRÉDITÉES DE L'ÉCOLE

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

II.1.1	Intitulé exact du diplôme d'ingénieur	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris	
II.1.2	Domaine de rattachement du diplôme	Civil Engineering Construction Engineering	
II.1.3	Intitulé de ce diplôme en anglais (utiliser la terminologie de l'OCDE)	Engineering Master Degree in Civil Engineering Diploma	
II.1.4	Caractéristiques du diplôme d'ingénieur	Mots clés1	Constructions dans le BTP
		Mots clés2	Travaux dans le BTP
		Mots clés3	Routes et Ouvrages d'Art
		Mots clés4	Bâtiment
		Mots clés5	Bureau d'Etudes Techniques
		Mots clés6	Création d'entreprises
		Mots clés7	Immobilier
		Mots clés8	Building Information Modeling
		Mots clés9	
		Mots clés10	
II.1.5	Adresse(s) du(es) site(s) où s'effectue la formation	28 avenue du Président Wilson 94230 CACHAN	
II.1.6	Objectif de la formation : lien vers la fiche RNCP de cette formation		
II.1.7	Habilitations ou labels de qualité obtenus et date de fin (autres qu'accréditation CTI, label Eur-Ace et labels Développement Durable)	Grade de Master	
II.1.8	Voie et partenariat	Formation initiale sous statut d'étudiant	
II.1.9	Durée accréditation CTI	6 an(s)	
II.1.10	Dernière rentrée universitaire accréditée (concerne l'entrée d'élèves ingénieurs dans la formation)	2018	
II.1.11	Exigence en anglais pour l'obtention du diplôme	Nom du(des) test(s)	TOEIC
		Niveau requis	B2

II.1.12 Pourcentage d'étudiants effectuant une césure **0,4**

		Formation Scient. et Tech.	Formation Eco., Soc. Hum. et Culturelle	Anglais	Autre(s) Langue(s)	Sport
II.1.13	Contenu de la formation hors périodes en entreprise	Heures encadrées par élève	2638	516	226	206
		Crédits ECTS attribués	175	57	13	13

II.1.14 Montant annuel des frais de scolarité obligatoires ou des droits d'inscription versés à l'école (euros) **6054**

II.1.15 Formation labellisée EURACE **Oui**

II.1.16 Voie et partenariat **Formation initiale sous statut d'apprenti**

II.1.17 Durée accréditation CTI **6 an(s)**

II.1.18 Dernière rentrée universitaire accréditée (concerne l'entrée d'élèves ingénieurs dans la formation) **2018**

II.1.19	Exigence en anglais pour l'obtention du diplôme	Nom du(des) test(s)	TOEIC
		Niveau requis	B2

II.1.20 Pourcentage d'étudiants effectuant une césure

		Formation Scient. et Tech.	Formation Eco., Soc. Hum. et Culturelle	Anglais	Autre(s) Langue(s)	Sport
II.1.21	Contenu de la formation hors périodes en entreprise	Heures encadrées par élève	1234	332	88	88
		Crédits ECTS attribués	70	14	3	30

II.1.22 Montant annuel des frais de scolarité obligatoires ou des droits d'inscription versés à l'école (euros)

II.1.23 Formation labellisée EURACE **Oui**

II.2. NOMBRE DE DIPLÔMES D'INGÉNIEUR DÉLIVRÉS

Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris - Formation initiale sous statut d'étudiant		Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
		hommes	femmes	total
Statut étudiant	(hors année de spécialisation) (1)	51	8	59
	(en année de spécialisation) (1)			
VAE (2)				
II.2.1	Total	51	8	59
	Dont étrangers (3)	1		1
	Dont contrat de professionnalisation (4)			

Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris - Formation initiale sous statut d'apprenti		Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
		hommes	femmes	total
Statut apprenti	(hors année de spécialisation) (1)	11	4	15
	(en année de spécialisation) (1)			
VAE (2)				
II.2.2	Total	11	4	15
	Dont étrangers (3)			
	Dont contrat de professionnalisation (4)			

(1) le diplôme d'ingénieur de spécialisation est obtenu à l'issue d'une formation post-diplôme d'ingénieur, positionnée à Bac+6 ou plus

(2) VAE : validation des acquis de l'expérience

(3) la notion d'étranger est celle liée à la nationalité (passeport). Les étrangers sont à inscrire dans la voie qui leur a permis d'obtenir le diplôme et dans cette colonne.

(4) il s'agit des diplômés ayant commencé leur cursus sous statut d'étudiant et l'ayant achevé sous contrat de professionnalisation. Ils sont compris dans le total "étudiant".

III. ENVIRONNEMENT RECHERCHE DE LA FORMATION

III.1	Nombre total d'enseignants chercheurs et de chercheurs dépendant de l'école et ayant une activité significative de recherche dans une unité de recherche interne ou externe à l'école	1
III.2	Nombre de doctorants encadrés par les chercheurs ou enseignants chercheurs de l'école	1
III.3	Nombre de doctorants en cotutelle avec un établissement étranger	
III.4	Nombre de thèses de doctorat effectuées sous la responsabilité d'un personnel de l'école soutenues lors de la dernière année civile	
III.5	Nombre d'unités de recherche évalués par le HCERES dans lesquels les personnels enseignant chercheur ou chercheur de l'école sont inscrits	1
III.6	Liens vers les rapports d'évaluation du HCERES de ces unités de recherche	

IV. DONNÉES CONCERNANT LE RECRUTEMENT EN FORMATION INGÉNIEUR [DERNIÈRE PROMOTION RECRUTÉE], TOUTES SPÉCIALITÉS ET VOIES CONFONDUES

Origines des élèves (toutes écoles)

L'origine académique identifie la formation dans laquelle les élèves étaient inscrits l'année qui a précédé leur recrutement.

Les intitulés bac à BTS identifient les élèves qui étaient dans une structure de formation française (y compris les lycées français à l'étranger). Les élèves qui étaient inscrits dans une structure de formation étrangère sont à inscrire dans la colonne "Étrangers" adéquate. Ne comptabiliser que les élèves qui ont été formellement sélectionnés par l'école pour obtenir un de ses diplômes d'ingénieurs et non ceux qui sont inscrits dans un autre établissement « préparatoire » type CPGE ou licence renforcée.

IV.1	Origine académique de tous les intégrés	bac	CPGE (y compris ATS)	IUT	BTS	L1, L2 ou L3	M1	Structure de formation étrangère				total
								niveau bac	Classe préparatoire (type CPGE)	niveau bac+2	niveau bac+3 ou 4	
Nombre d'intégrés	Hommes	30	1	11	6	14					62	
	Femmes	8			1	7					16	
	Total	38	1	11	7	21					78	

La nationalité identifie l'élève au sens de son passeport et non au sens du pays dans lequel il a fait ses études. Les binationaux sont considérés comme français.

IV.2	Nationalité	Française	Pays européen (hors France)	USA Canada	Pays d'Amérique centrale et du sud	Pays d'Asie y compris Moyen Orient	Pays d'Afrique	Océanie	total
Femmes	15				1				16
Total	73	2			1	2			78

Pour le recrutement au niveau bac

IV.3	mentions de baccalauréat		TB	B	AB	Passable ou sans mention
	Femmes	1		3	4	
	Total	2	5	15	19	

IV.4	Pour les écoles en 5 ans uniquement : nombre d'intégrés en première année du cycle complet ayant déjà suivi une (ou plusieurs) année(s) de classe préparatoire	Hommes	1
		Femmes	
		Total	1

Recrutement au niveau bac + 2 (toutes écoles)

Recrutement sur concours CPGE

	Nom du concours ou du dispositif	Nombre de places offertes	Nombre d'entrés provenant de ce concours ou du dispositif
IV.5			

Autres recrutements

	Nom	Nombre de candidats	Nombre d'entrés
IV.6	DUT	86	11
	BTS	66	7
	L2	48	15
	L3	4	3
	M1		
	Cursus Etrangers		

Pour les écoles en 5 ans, la 2ème année de cycle ingénieur correspond à la 4ème année du cycle complet.

Observatoire des flux (dernière année universitaire)

IV.7	Recrutement bac : à l'issue de la première année dans l'école	% d'entrés en deuxième année du cycle ingénieur	% de redoublants	% de démissions, réorientés et d'exclus
		76	14	10
IV.8	Recrutement bac+2 : à l'issue de la première année dans l'école	% d'entrés en deuxième année du cycle ingénieur	% de redoublants	% de démissions, réorientés et d'exclus
		93		7
IV.9	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés au bac (ne concerne que les écoles qui recrutent au bac)			5,15
IV.10	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés à bac+2			3,12

Le calcul de la durée moyenne pour obtenir son diplôme s'effectue sur la dernière promotion diplômée. Au niveau bac, si 80% des diplômés ont été recrutés il y a 5 ans, 15%, il y a 6 ans et 5% il y a 7 ans (deux redoublements ou un redoublement et une année de césure), la durée moyenne des études est de $0,8*5+0,15*6+0,05*7$ soit 5,25 ans.

V. OUVERTURE SOCIALE

Certaines données concernant la diversité se trouvent dans les tableaux précédents.

Boursiers

V.1 Nombre d'élèves nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse nationale française sur critères sociaux quel qu'en soit le taux **12**

V.2 Nombre total d'élèves nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse (hors bourse nationale française sur critères sociaux) **15**

Handicap

	Hommes	Femmes	Total
V.3	Nombre total d'élèves en situation de handicap en formation ingénieur dans l'école		

Soutien aux élèves

V.4	Existe-t-il un accompagnement spécifique pour aider des élèves en difficulté	
	Soutien dans la formation	Soutien psychologique
	Oui	Non

Place des valeurs sociales dans la formation

	Dans un module obligatoire			Dans un module optionnel		
	Oui / Non	Nombre d'heures dédiées	Budget alloué (en euros)	Oui / Non	Nombre d'heures dédiées	Budget alloué (en euros)
V.5	Oui	12	1005	Non		
V.6	Oui	14	1170	Non		
V.7	Oui	12	1005	Non		

V.8 Si l'école est
labellisée dans
le secteur du
Développement
Durable (Plan
Vert,
Eco-campus ...),
indiquer l'intitulé
de ce label :

V.9 Nombre total de
sportifs de haut
niveau ayant un
emploi du temps
aménagé (le cas
échéant)

VI. INNOVATION - VALORISATION

VI.1.a	Il existe un enseignement spécifique pour tous les élèves sur la création d'activité et le management de l'innovation dans l'école	Oui
VI.1.b	Il existe un enseignement spécifique pour tous les élèves sur la création d'activité et le management de l'innovation en partenariat avec l'école	Non
VI.2.a	Il existe un incubateur dans l'école	Non
VI.2.b	Il existe un incubateur en partenariat avec l'école	Non
VI.3	Nombre d'ingénieurs issus de l'école soutenus dans la création d'entreprise par un incubateur ces 5 dernières années	
VI.4	L'école est en lien avec un PEPITE	Non
VI.5	Nombre d'étudiants bénéficiaires du statut d'étudiant – entrepreneur	

VII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

VII.1	Nombre de représentants sociaux - professionnels délibératifs au conseil d'administration de l'école / nombre total de membres délibératifs au conseil	15 / 21
VII.2	Temps moyen d'exposition par étudiant (toutes spécialités confondues), sur les 3 dernières années de la formation, aux heures assurées par les professionnels de l'entreprise	927
VII.3	Temps moyen en heures passées par un élève Ingénieur dans des projets posés par des entreprises	540
VII.4	Nombre de semaines de stages obligatoires en entreprise	44
VII.5	Budget de la formation continue intra et inter entreprises (euros)	

VIII. L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en échange académique

Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
VIII.1 Hommes		5	2
Femmes		4	
Total		9	2

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en stage

Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
Hommes	62		
Femmes	12		
Total	74		

Élèves étrangers en échange académique

Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
VIII.2 Hommes			
Femmes			
Total			

Doubles diplômés

Pays d'obtention de l'autre diplôme	Hommes	Femmes	Total
VIII.3 Afrique			
VIII.4 Amérique du Nord			
VIII.5 Amérique centrale et du sud			
VIII.6 Asie			
VIII.7 Europe			
VIII.8 Océanie			

IX. L'EMPLOI

Les thèses sont des emplois en CDD. Il convient donc de comptabiliser tous les thésards parmi les diplômés ayant trouvé un emploi.

Il faut également comptabiliser les VIE.

Le salaire demandé est le salaire médian : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. Les informations demandées sur les nombres de diplômés sont des nombres absolus. Ils pourront être transformés en pourcentages pour la communication externe.

Situation des diplômés de la dernière promotion en janvier après l'obtention du diplôme

IX.1	Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête	72		
IX.2	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	63		
IX.3	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	54		
IX.4	Nombre de diplômés embauchés pour une durée indéterminée (en France ou sous contrat français)	61		
IX.5	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger (y compris les thèses)	5		
IX.6	Salaire annuel brut médian et sans compter les diplômés en thèse (euros) en France		Homme	Femme
		Avec prime	35000	36675
		Sans prime		
IX.7	Salaire annuel brut médian et sans compter les diplômés en thèse (euros) à l'étranger		Homme	Femme
		Avec prime		
		Sans prime		
IX.8	Nombre de diplômés qui font une thèse			
IX.9	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)			
IX.10	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	5		

Situation des diplômés de l'avant dernière promotion en janvier, plus d'un an après la sortie

IX.11	Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête	47		
IX.12	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	47		

IX.13	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	21
IX.14	Nombre de diplômés en CDI	47
IX.15	Nombre de diplômés ayant un emploi basé en France	46
IX.16	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger	1
IX.17	Salaire annuel brut médian hors primes et hors thèses (euros)	37000
IX.18	Nombre de diplômés qui font une thèse	
IX.19	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)	
IX.20	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	

X. VIE DE L'ÉTUDIANT - NOTORIÉTÉ

X.1	Nombre de lits en résidence universitaire à la disposition de l'école	100
X.2	Accès à un restaurant universitaire sur le site de l'école	Oui
X.3	Desserte du site de l'école par transport en commun	Oui
X.4	Nombre d'élèves inscrits aux associations et clubs des élèves	120
X.5	Valorisation de l'engagement des élèves	Non
X.6	CA annuel de la junior entreprise	
X.7	Nombre de distinctions individuelles et/ou collectives obtenues par les élèves et les personnels depuis 2 ans (niveau international ou national)	
X.8	Nombre d'adhérents à l'association des diplômés	1127
X.9	Nombre d'élus étudiants en conseil avec voix délibérative	10
X.10	Présence d'un Vice-président Etudiant ou Directeur Adjoint Étudiant	Oui
X.11	Taux de participation des élèves ingénieurs aux élections de représentants étudiants	
X.12	Nombre d'élèves ingénieurs présents dans le conseil de l'école	

Particularités

Je suis informé que les données certifiées vont être publiées par la CTI.

Je soussigné, **Olivier AUCOUTURIER**, directeur de l'école **ESITC de CACHAN**, certifie que les données ci-dessus sont sincères.

Fait à **Cachan**.